

Maître François LIEURADE

**Huissiers de Justice Associé à la
SELARL LIEURADE**

Tél. : 01.34.69.00.42

Fax : 01.34.69.17.31

Email : francois.lieurade@huissier-justice.fr

Etude principale

18 rue Parmentier

95200 SARCELLES

Etude annexe

3 bis avenue de Paris

95290 L'ISLE ADAM



PROCES VERBAL DE DESCRIPTION SUR SAISIE IMMOBILIERE

Constat du 15 Janvier 2018

Page 1 sur 10

Acte authentique dont les mentions relatives aux constatations font foi jusqu'à preuve contraire

Loi n° 2010-1609 du 22 décembre 2010



PROCES VERBAL DE CONSTAT

L'AN DEUX MILLE DIX-HUIT
ET LE QUINZE JANVIER

A LA REQUETE DU :

LE CREDIT FONCIER DE FRANCE SA au capital de 1.331.400.718,80 €, ayant son siège social à Paris 1^{er} au 19, rue des Capucines RCS Paris 542.029.848,
agissant poursuites et diligences de ses représentants légaux, domiciliés en cette qualité audit siège.

Ayant pour avocat Maître Paul BUISSON, BUISSON & ASSOCIES, avocat au Barreau du Val d'Oise, demeurant 29 rue Pierre Butin à PONTOISE (95300) – Tél + 33 01 34 20 15 62 – Fax + 33 01 34 20 15 60, lequel est constitué et occupera sur les poursuites d'expropriation devant le TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE DE PONTOISE et ses suites,

AGISSANT EN VERTU :

D'un commandement de payer valant saisie immobilière signifié en date du 27 Décembre 2017.

LEQUEL EN APPLICATION DE LA LOI M'AUTORISE A L'EFFET DE :

Procéder à la description des droits et biens immobilier, décrits comme suit :

COMMUNE DE BEZONS (VAL D'OISE)

Les biens et droits immobiliers dépendant d'un ensemble immobilier sis 35-65 rue Jean Jaurès cadastré section AL numéro 257 lieudit « 67 rue Jean Jaurès » pour 30 a 24 ca, ayant fait l'objet d'un règlement de copropriété et état descriptif de division publié le 9 décembre 2008 volume 2008 P numéro 5000, portant sur les lots suivants :

- **LOT NUMERO NEUF (9) :** sis 3 rue Almé Cesaire, dans le bâtiment unique, escalier A, 1^{er} étage, un appartement au fond de la partie de dégagement située à droite en venant de l'ascenseur, commercialisé sous le numéro 111 comprenant entrée avec placard, séjour, cuisine, trois chambres dont deux avec placard, dégagement, salle de bains, salle d'eau à la suite d'une des chambres, wc, et la jouissance privative et exclusive d'une terrasse, ainsi que les 1051/100.000èmes des parties communes générales ;

Constat du 15 Janvier 2018

Page 2 sur 10

Acte authentique dont les mentions relatives aux constatations font foi jusqu'à preuve contraire
Loi n° 2010-1609 du 22 décembre 2010



- LOT NUMERO DEUX CENT VINGT NEUF (229) : bâtiment unique, escalier A-B, au deuxième sous-sol, une aire de stationnement portant le numéro 58, ainsi que les 57/100.000èmes des parties communes générales ;
- LOR NUMERO DEUX CENT TRENTE (230) : bâtiment unique, escalier A-B, au deuxième sous-sol, une aire de stationnement portant le numéro 59, ainsi que les 57/100.000èmes des parties communes générales

Lesdits biens appartenant à Monsieur Cyrille NAKOUBAYOULA et Madame Rose-Line Mathias NAKOUBAYOULA née DAVID suivant acte en date du 11 août 2009.

Je, François LIEURADE huissier de justice associé de la SELARL François LIEURADE titulaire d'un office d'huissier de justice 95200 SARCELLES 18 rue Parmentier, soussigné,

Déférant à cette réquisition, je me suis transporté 3 rue Aimé Césaire à BEZONS (Val d'Oise), 1^{er} étage, porte au fond de la partie de dégagement située à droite en sortant de l'ascenseur,

Où étant ce jour sur place à 11 heures 30, assisté de Monsieur Antoine MICHALSKI, serrurier, et de deux témoins majeurs requis,

J'ai constaté ce qui suit :

CONSTATATIONS

Au moment où j'allais faire procéder à l'ouverture forcée des lieux, Monsieur Cyrille NAKOUBAYOULA et Madame Rose-Line NAKOUBAYOULA se présentent à nous. Après leur avoir indiqué l'objet de ma mission, ils me déclarent ne voir aucune objection à son bon déroulement et me précisent occuper les lieux avec leur enfant.

Les lieux consistent en :

- un appartement au 1^{er} étage, (lot 9),
- et deux aires de stationnement au 2^{ème} sous-sol portant les n°58 et 59 (lots 229 et 230);

L'immeuble, construit depuis moins de dix ans, présente des façades parfait état. L'ensemble des menuiseries extérieures des portes et fenêtres sont en parfait état.

Les espaces verts et les parties dont l'accès est commun, halls et escaliers sont en parfait état.

Constat du 15 Janvier 2018

Page 3 sur 10

Acte authentique dont les mentions relatives aux constatations font foi jusqu'à preuve contraire

Loi n° 2010-1609 du 22 décembre 2010





Le Syndic de la copropriété est le suivant :

Gratade
141 r Jules Guesde
92300 LEVALLOIS PERRET
Tél : 01 41 43 83 83
Tél : 09 67 30 68 79
Fax : 01 41 43 83 55

Constat du 15 Janvier 2018

Page 4 sur 10

Acte authentique dont les mentions relatives aux constatations font foi jusqu'à preuve contraire
Loi n° 2010-1609 du 22 décembre 2010



Les lieux sont distribués comme suit :

- **Une entrée:**

La porte d'entrée qui permet d'y accéder est en parfait état.

Le carrelage du sol, les peintures des murs et du plafond sont en parfait état.

L'équipement comprend :

- Un interphone ;

- **Les WC :**

La porte qui permet d'y accéder est en bon état.

Le carrelage du sol est en parfait état, ainsi que les peintures murales.

L'équipement comprend :

- Un bloc WC ;

- **Un dégagement vers l'arrière :**

Le carrelage du sol, les peintures des murs et du plafond sont en parfait état.

- **La chambre 1 dans le dégagement :**

La porte qui permet d'y accéder est en parfait état.

La moquette du sol, les peintures des murs et du plafond sont en parfait état.

L'équipement comprend :

- Une fenêtre à double vitrage et châssis PVC.